

Dans son existence de nation indépendante et de personne publique, l'Annam eut affaire à trois sortes de peuples, et exerça vis-à-vis d'eux trois politiques différentes : l'Annam rencontra devant lui un empire infiniment supérieur, suzerain obligatoire, puis des monarchies, tantôt égales, tantôt inférieures ; enfin, sur les derniers temps, il se heurta aux nations européennes, d'abord à leurs commerçants et à leurs religieux, puis à leurs gouvernements et à leurs armées. En chacun de ces cas, il agit différemment, mais les actes de ces longues séries de souverains et de ministres furent tous inspirés par un sentiment commun, et tendirent tous à la grandeur de leur pays, par le désir de l'isolement vis-à-vis des plus forts, par la tendance à l'assimilation vis-à-vis des plus faibles. C'est en résumant de tels exemples, et en les traduisant en langage et en préceptes modernes, que nous dégagerons du passé l'allure présente qu'il faut donner aux choses extérieures de l'Annam, et l'obligation étroite qu'a la France protectrice de contraindre ses fonctionnaires coloniaux à l'étude, à la compréhension et à l'application d'une politique ainsi raisonnée.

Vis-à-vis de l'Empire suzerain, l'Annam, tout en conservant la politesse qui fait le fond des mœurs, et la déférence qui fait le fond des traditions de la race, maintient ses libertés, défend ses droits, ne cède qu'à la force brutale la moindre de ses prérogatives, et ne perd aucune occasion de gagner du terrain et de consolider son autonomie. Lentement il arrive à son indépendance, et s'affranchit de toute tutelle, en ne conservant, des liens antiques, que ce qui peut lui être utile.

Il faut bien préciser ce caractère spécial de la politique